

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ MARTEL Isabelle, secrétaire USCP Tennis,
15 rue Marcel Paul 26800 PORTES LES VALENCE

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à ⁽²⁾ Stade Auguste Delaune Terrains de Tennis

à l'occasion de ⁽³⁾ son tournoi individuel et festivités de fin d'année

de 1er mai 2023 à 8 heures
au ~~24 juin 2023~~ à ~~23~~ heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 19.04.2023

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 123

Je soussignée G. GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

Mme MARTEL représentant le club de Tennis
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3° catégorie
à terrain de Tennis, rue Auguste Delaune
à l'occasion des tournois

Le 1er Mai 2023 à 8 heures 00
au ~~24 juin 2023~~ à ~~20~~ heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 25 Avril 2023

Le Maire



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif